

Fiche de poste

**COUR D’APPEL DE BOURGES**

Tribunal judiciaire de Châteauroux

**Assistant de justice**

***I. Contexte***

Le tribunal judiciaire de Châteauroux, situé dans l’Indre, est l’un des trois tribunaux judiciaires du ressort de la cour d’appel de Bourges qui s’étend également sur deux autres départements : le Cher et la Nièvre. Il s’agit d’un tribunal départemental, situé au chef-lieu de département.

L’Indre est un département majoritairement rural, comprenant 217 312 habitants en 2019 (INSEE), fortement impacté par les aléas économiques mais qui conserve un tissu industriel assez important. Il a su se doter d’un schéma départemental d’amélioration de l’accessibilité des services au public et de 25 espaces France-Services.

Le département comporte quatre agglomérations principales : Châteauroux, Le Blanc, la Châtre et Issoudun. La ville de Châteauroux est desservie par la ligne SNCF Paris-Toulouse, à deux heures de Paris.

Châteauroux comporte également un tribunal de commerce et un conseil de prud’hommes. Le tribunal judiciaire est réparti en deux sites : un site principal situé dans l’enceinte du palais de justice et un second situé à proximité.

***II. Missions et Statuts***

Les assistants de justice apportent leur concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats. Ils recherchent documentation, jurisprudence et rédigent des notes de synthèse de dossiers. Ils sont aussi amenés à rédiger des projets de décisions, sur les instructions des magistrats.

Les assistants de justice exercent leurs fonctions dans les tribunaux judiciaires, les cours d’appel, la Cour de cassation ou à l’Ecole nationale de la magistrature. **Ils agissent sous l’autorité et la responsabilité des magistrats.** Ils ne prennent en aucun cas de décision : ils ne disposent d’aucun pouvoir juridictionnel.

Les assistants de justice sont soumis au secret professionnel. Préalablement à leur prise d’activité, ils prêtent serment.

Les assistants de justice sont recrutés par un contrat d’une durée maximale de deux ans, renouvelable deux fois, soit d’une durée maximale de six ans. Le nombre de vacations horaires allouées est de 60 heures mensuelles dans la limite de 720 heures par an. Le montant de l’indemnisation de la vacation horaire suit la valeur du point de la fonction publique.

***III. Description du poste* à pourvoir**

Les attributions de l’assistant de justice affecté au siège du tribunal judiciaire de Châteauroux sont les suivantes :

* Assistance aux audiences de référés et rédaction de décisions,
* Recherches juridiques en matière civile et pénale,
* Etude de dossiers et rédaction de projets de jugements (en baux d’habitation notamment).

Ces attributions pourront évoluer en fonction des besoins de la juridiction.

***IV. Compétences requises***

* Discrétion
* Objectivité
* Probité
* Sens de l’analyse
* Disponibilité

*Contact* : toutes informations complémentaires peuvent être recueillies auprès d’Agnès Boissinot, Présidente du TJ de Châteauroux (02 54 60 35 11 – [p.tj-chateauroux@justice.fr](mailto:p.tj-chateauroux@justice.fr) ou [sec.p.tj-chateauroux@justice.fr](mailto:sec.p.tj-chateauroux@justice.fr))